

La Rochelle 17 mars 1848.

M. le Ministre
du Commerce.

M. le Ministre.

IV-167
34 L'arrêté du 4 de ce mois par lequel M.
le Ministre de la Marine, au nom du gouvernement,
provisoire, forme une Commission chargée de
préparer l'acte d'émancipation immédiate des
esclaves, a produit dans les Villes maritimes
et partout où des intérêts et sentiments
se trouvant liés au sort des Colonies, une
fièvre et profonde agitation.

Nul ne repousse, sans doute la pensée de
l'émancipation elle-même; c'est une mesure
de justice et pour ainsi dire de nécessité.

Mais il est bien peu d'esprits qui ne s'arrêtent en
même temps à la nécessité de la préparer par des moyens
de précaution et de prudence relativement
aux esclaves, par une juste indemnité
en ce qui touche les propriétaires.

L'oubli ou le mépris de ces précautions
peut conduire aux plus fatales conséquences.

Vous savez, Monsieur le Ministre, quels
souffres souveniens se rattachent aux effets
de la loi du 16 pluviôse an 2^{xx} à la terrible
invasion de Sauthouan & Tolverel à St. Domingue
~~et vous ne pouvez être surpris de l'impression~~
~~produite par l'arrêté du 4 mars.~~ ~~et~~

~~Mais ce n'est pas sous ce point de vue~~
~~aux scènes de dévastation, d'incendie~~
~~et de carnage qui en résulteraient et vous~~
~~ne devez pas être surpris de l'impression~~
~~causée par l'arrêté du 4 mars.~~

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que
vous envisagerons la question; vous ne voulez
l'examiner que dans ses rapports avec les
intérêts de l'agriculture, du Commerce et de
la navigation, qui entrent plus spécialement
dans vos attributions.

Il est évident pour tout le monde, M. le
Ministre, que la nouvelle de l'émancipation
immédiate arrivant brusquement et sans
préparation dans les Colonies, y produira
une crise profonde qui entraînera la
ruine complète des plantations et des
Commerceants, la destruction du Commerce

* y compris le sucre qui sera exporté chaque année au trésor de l'Etat au
travail des Colonies 40 millions de sucre qui sera exporté chaque année au trésor de l'Etat au

avala métropole, la perte des Capitales immenses,
des aires créanciers de la mère patrie, et
peut être aussi, comme cela est arrivé pour
St. Domingue, la perte complète pour la
France de ces établissements Coloniaux qui
fournissaient à ses produits naturels &
manufacturés un débouché annuel de près de
80 millions, * qui donnaient à la marine
marchande un emploi que rien ne pourra
remplacer, et qui servaient de point d'appui,
dans les mers lointaines, à la marine
militaire.

Vous ne sauriez qu'indiquer, M. le
Ministre, les funestes effets qui résulteraient
inévitablement, d'une détermination précipitée,
(dans la proclamation d'émancipation); Votre
haute intelligence vous fera sentir toute
l'importance de cette grave question et,
protecteur de ces intérêts immenses qui
y sont engagés, vous ferez, vous ne
pouvés pas sous vos efforts, pour quelle
auprès du gouvernement provisoire pour
qu'elle soit réservée pleine et entière

à l'Assemblée nationale

Recevy Me Ministre de